



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-7

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020,

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration des communes

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190418-2019-7-DE
Date de télétransmission : 23/04/2019
Date de réception préfecture : 23/04/2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
2. D'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-8

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Programme d'actions 2019 sur la forêt communale

Monsieur le Maire donne lecture des travaux proposés par l'Office National des Forêts pour 2019. Il propose de donner suite à la maintenance mécanisée de la parcelle 7.u et au dégagement mécanique de la plantation de la parcelle 24.u pour un montant estimé à 4 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le programme de travaux présenté
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-9

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Location de la parcelle E n°715

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de location de la parcelle E n°715 par l'association Cla'Haras pour un usage agricole. La superficie est de 8380 m² et Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer annuel à 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De louer la parcelle E n°715 pour un montant annuel de 150 € à l'association Cla'Haras
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-10

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Procédure de délimitation entre les parcelles E n°202 et 203

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du projet de maison de santé pluridisciplinaire, la commune a acquis les parcelles E n°202 et 203. Un géomètre a été mandaté par la commune pour établir un procès-verbal de bornage des parcelles. Le propriétaire de la parcelle E n°201 revendique la mitoyenneté du mur séparant la parcelle E n°202 à la parcelle E n°202 alors que la commune revendique la pleine propriété.

Un procès-verbal de carence a donc été rédigé par le géomètre indiquant qu'il appartient aux parties le droit d'engager une procédure judiciaire afin de fixer l'appartenance du mur.

Une lettre de la commune a été envoyée au propriétaire Monsieur René PORTE afin qu'il confirme sa position et il y aurait lieu dans ce cas d'engager une procédure d'expertise judiciaire. Monsieur le Maire propose ainsi de choisir Maître Romain GIRAL afin de représenter la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. En cas de confirmation du refus d'abandon de mitoyenneté de Monsieur René PORTE, d'engager une procédure d'expertise judiciaire pour déterminer la propriété du mur
2. De choisir Maître Romain GIRAL pour représenter la commune dans cette affaire

3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-11

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros au Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents (article L 5214-27 du CGCT)

Vu l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D015-2019 de de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros du 20/02/2019 approuvant l'adhésion au syndicat d'aménagement de la Baïse et Affluents,

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes a décidé d'adhérer au syndicat de la Baïse des Affluents afin d'assumer les missions relatives à la compétence GEMAPI sur le territoire qui le concerne.

Considérant qu'une partie du territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros (communes de Bégole, Bernadets-Dessus, Burg et Orioux) est dépendante du bassin versant de la Baïse, et que le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents a pour objet la gestion collective de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de la Baïse à l'exception du sous-bassin versant de la Gélise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents pour l'exercice des compétences du syndicat.

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 12/04/2019
Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-12

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Transfert de la compétence eau et assainissement

Monsieur le Maire explique que la loi NOTRE imposait le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement des communes vers les communautés de communes à compter du 01/01/2020.

La loi 2018-702 du 03/08/2018 permet aux communes membres de reporter ces transferts en 2026 dès lors que 25% d'entre elles représentant 20% de la population s'expriment en ce sens avant le 01/07/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE, décide :

1. De ne pas s'opposer au transfert de la compétence eau et assainissement dès 2020, considérant que ces compétences font l'objet d'un budget annexe dont le financement est assuré exclusivement par l'utilisateur et non le contribuable

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-13

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE :

1. D'approuver le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

DELIBERATION n°2019-14

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Compte administratif 2018

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	652 533,73	268 625,38	0,00	268 625,38	652 533,73
Opérations exercice	1 085 306,34	1 405 873,73	2 090 726,84	1 953 040,86	3 176 033,18	3 358 914,59
Totaux	1 085 306,34	2 058 407,46	2 359 352,22	1 953 040,86	3 444 658,56	4 011 448,32
Résultats de clôture	0,00	973 101,12	406 311,36	0,00	406 311,36	973 101,12
Restes à réaliser	1 085 306,34	1 405 873,73	1 135 000,00	655 000,00	1 135 000,00	655 000,00
Totaux cumulés	1 085 306,34	2 058 407,46	3 494 352,22	2 608 040,86	4 579 658,56	4 666 448,32
Résultats av affect.	0,00	973 101,12	886 311,36	0,00	886 311,36	973 101,12

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-15

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat déficitaire de l'exercice 2018 :	137 685,98 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2017 :	268 625,38 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2019 :	406 311,36 €
Restes à réaliser en dépenses :	1 135 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	655 000,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	886 311,36 €

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 :	320 428,82 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2017 :	652 533,73 €
(après affectation des résultats de 2017)	
Excédent cumulé à affecter :	972 962,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 886 311,36 €
 Supplément disponible : _____ 86 651,19 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
 Supplément disponible : _____ 86 651,19 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 86 651,19 €

Inscriptions au budget 2019 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	406 311,36 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	886 311,36 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	86 651,19 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	1 135 000,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	655 000,00 €

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-16

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Budget primitif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif 2019 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE, décide :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif 2019,
2. D'adopter le projet de budget primitif 2019 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF 2019		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	3 130 185,55 €	3 130 185,55 €
FONCTIONNEMENT	1 386 794,19 €	1 386 794,19 €
TOTAL	4 516 979,74 €	4 516 979,74 €

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE





MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-17

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Taux de la fiscalité communale pour 2019

Aux termes de l'article 1636b sexies du Code Général des Impôts, le Conseil municipal a compétence pour voter chaque année, par une délibération distincte de celle approuvant le budget primitif, le taux des impositions directes à percevoir par la commune.

Le Maire suggère de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2019.

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2018	Taux 2018=9	Produit fiscal estimé 2019
Taxe d'habitation	1 978 000 €	16,63 %	16,63 %	328 941 €
Taxe foncière (bâti)	1 491 000 €	10,77 %	10,77 %	160 581 €
Taxe foncière (non bâti)	28 600 €	42,81 %	42,81 %	12 244 €
CFE	366 600 €	25,05 %	25,05 %	91 833 €
				593 599 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De maintenir les taux de la fiscalité locale pour 2019 soit :
 - 16,63 % pour la taxe d'habitation
 - 10,77 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - 42,81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - 25,05 % pour la cotisation foncière des entreprises

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE





MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-18

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Compte de gestion assainissement 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE :

1. D'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

DELIBERATION n°2019-19



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 12/04/2019
Date d'affichage : 23/04/2019

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Compte administratif assainissement 2018

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2018 du budget assainissement dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité, avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	28 682,79	0,00	67 563,49	0,00	96 246,28
Opérations exercice	34 893,33	92 694,05	24 645,60	69 095,80	59 538,93	161 789,85
Totaux	34 893,33	121 376,84	24 645,60	136 659,29	59 538,93	258 036,13
Résultats de clôture	0,00	86 483,51	0,00	112 013,69	0,00	198 497,20
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	34 893,33	121 376,84	24 645,60	136 659,29	59 538,93	258 036,13
Résultats av affect.	0,00	86 483,51	0,00	112 013,69	0,00	198 497,20

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190418-2019-19-DE
Date de télétransmission : 23/04/2019
Date de réception préfecture : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-20



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Budget primitif exercice 2019 - Budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif assainissement 2019 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M49,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif assainissement 2019,
2. D'adopter le projet de budget primitif assainissement 2019 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	840 022,20 €	840 022,20 €
EXPLOITATION	130 008,51 €	130 008,51 €
TOTAL	970 030,71 €	970 030,71 €

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-21

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Affectation des résultats de l'exercice 2018 - Assainissement

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat déficitaire de l'exercice 2018 :	44 450,20 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2017 :	67 563,49 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2019 :	112 013,69 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	112 013,69 €

- **SECTION D'EXPLOITATION**

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 :	57 800,72 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2017 : (après affectation des résultats de 2017)	28 682,79 €
Excédent cumulé à affecter :	86 483,51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 86 483,51 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 86 483,51 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 86 483,51 €

Inscriptions au budget 2019 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	112 013,69 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes : (un titre de recettes sera établi pour ce montant)	0,00 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	86 483,51 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-22

SEANCE 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Tarifs ALSH d'avril à mai 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay d'avril à mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Ludothèque de Montréjeau du 24 avril 2019 : Quotient 1 : 10 €, Quotient 2 : 11 €, Quotient 3 : 12 €, Quotient 4 : 13 €, Quotient 5 : 14 €, Quotient 6 : 15 €
- Gourgue d'Asque et Gouffre d'Esparros du 3 mai 2019 : Quotient 1 : 14 €, Quotient 2 : 15 €, Quotient 3 : 16 €, Quotient 4 : 17 €, Quotient 5 : 18 €, Quotient 6 : 19 €

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20190418-2019-22-DE
Date de télétransmission : 23/04/2019
Date de réception préfecture : 23/04/2019

DELIBERATION n°2019-23



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Location Salle Pierrot – 27 et 28 avril 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la location de la salle Albert Pierrot les 27 et 28 avril 2019 par l'Association des Métiers d'Arts pour l'organisation d'un marché des métiers d'arts.

Il propose de fixer le montant de la location à 300 euros pour le week-end.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer le montant de la location à 300 euros
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 18 avril 2019,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE